

Election d'un Roi de Pologne. II. Ce fut le 12. du mois de Juillet qu'on procéda à l'élection : Les Nonces envoyés

rent inviter le Cardinal Primat de venir à l'Assemblée qui s'en excusa, sous prétexte qu'il étoit indisposé : Le Grand General de la Couronne, le Castellan de Plosko & quatre Palatins, dont celui de Posnanie en étoit un, s'excusèrent aussi de s'y trouver. Il y a toute apparence que ces absences étoient préméditées, & qu'elles étoient fondées sur quelques raisons de Politique, puisque cela n'a produit aucune division parmi les Conféderez, & que les Nonces ne laissèrent pas de passer outre à cette Election, qui fut même faite en faveur d'un de ces absents. Car le Comte Stanislas Leczinski, General de la Grande Pologne, Palatin de Posnanie, qui est un homme de mérite, très-bien fait & de l'âge de 26. ans, ayant été proposé pour être Roi fut approuvé de l'Assemblée : L'Evêque de Posnanie, en l'absence du Cardinal Primat, ayant demandé par trois fois aux Sénateurs & aux Nonces, s'ils persistoient dans cette Election, on entendit une acclamation générale de *vive le Roi Stanislas I.*

Il jure le Pacta Conventa.

On fut ensuite prendre le nouveau Roi dans sa Maison, qu'on conduisit dans l'Eglise de St. Jean, où ayant juré l'observation des *Pacta Conventa*, qui sont les Articles des Conventions sous lesquelles son Election avoit été faite, l'Evêque de Posnanie entonna le *Te Deum*, après lequel on redoubla les acclamations de *vive le Roi Stanislas I.* au bruit du Canon & de la Mousqueterie. Ce serment doit être renouvelé à son Couronnement.

Le 14. il prit possession du Château Royal,
&